

GUIDE À L'INTENTION DU PARENT
DONT L'ENFANT FRÉQUENTERA LE CAMP DE JOUR 2019

SERVICE DES LOISIRS DE DOLBEAU-MISTASSINI



DOLBEAU
MISTASSINI
LA CHALEUR DU NORD DU LAC

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour estival de la Ville de Dolbeau-Mistassini. Notre objectif principal est de lui permettre de vivre un été à la hauteur de ses attentes au cours duquel il pourra s'épanouir et s'amuser pleinement avec des jeunes de son âge et une équipe d'animateurs des plus dynamiques.

Afin de lui offrir un bel été, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire attentivement ce guide parent-enfant. À l'intérieur de celui-ci, vous trouverez toute l'information pertinente concernant le camp de jour.

Au plaisir de vous y voir et bon été!

Table des matières

MISSION	5
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	5
CAMP DE JOUR DE DOLBEAU-MISTASSINI	5
ACCOMPAGNEMENT	5
FORMATION DES MONITEURS	6
Qu'est-ce que la formation DAFA?	6
Ratio d'animation	6
POLITIQUE D'INSCRIPTION	6
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT	7
RENCONTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS	7
Journée d'accueil	7
CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT	8
CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR	8
Le respect de soi	8
Le respect des autres	8
Le respect de l'environnement	8
Le respect dans l'autobus	9
OBJETS PERSONNELS	9
RÈGLEMENTS POUR LA BAIGNADE	9
SITUATIONS PARTICULIÈRES (POUX, GASTRO)	9
Médication	9
Accident	9
LES MESURES DISCIPLINAIRES	10
DÉROULEMENT DU CAMP DE JOUR	11
Service de garde	11

Période de repas	12
Transport	12
Sac à dos	13
Absence	13
Journée type au camp de jour	13
Communication aux parents	13
LES FICHES SANTÉS ET LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX	13
Médicaments en vente libre et médicaments prescrits	13
Médicament par inhalation	14
Auto-injecteur	14
Allergies alimentaires	14
POUR NOUS JOINDRE	15
Adresse courriel	15
Adresses postales	15

CAMP DE JOUR DE DOLBEAU-MISTASSINI 2019

NOTRE MISSION

La Ville de Dolbeau-Mistassini offre à la population un camp de jour de sept semaines (possibilité d'une huitième selon la demande) permettant aux enfants de 5 à 12 ans de vivre des expériences de loisirs variées, et ce, dans un cadre récréatif, sécuritaire et enrichissant.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Plus précisément, le programme du camp de jour vise à :

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes, adaptées à chaque groupe d'âge, permettant aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant et sécuritaire;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers leur environnement;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et d'être à la découverte de son milieu.

LE CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, C'EST :

- Une équipe dynamique composée de 16 monitrices et 2 accompagnatrices;
- Des sorties extérieures sur le territoire de Dolbeau-Mistassini à tous les jours;
- Des journées thématiques et des jeux spéciaux dans les domaines des arts, des sports, de la culture, des sciences et plus encore.

Il est à mentionner que ce dernier a une accréditation au cadre de référence pour les camps de jour municipaux depuis 2013.

ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Dolbeau-Mistassini multiplie ses efforts depuis plusieurs années afin de permettre l'intégration des personnes vivant avec une situation de handicap. Dans le cadre de son plan d'action, l'importance de l'accompagnement dans les activités de loisirs a été identifiée.

Un programme d'accompagnement pour le camp de jour est donc offert. Il s'adresse aux enfants âgés de 5 à 12 ans participant au camp de jour de la Ville de Dolbeau-Mistassini qui vivent une situation de handicap nécessitant la présence d'un accompagnateur pour permettre

leur intégration (par exemple: TDAH, trouble de l'opposition avec provocation, déficience physique et/ou intellectuelle, dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, etc.).

L'objectif est de les jumeler avec un accompagnateur pour favoriser leur intégration au sein de leur groupe et ainsi leur faire profiter pleinement de leur expérience au camp de jour. En effet, chaque enfant inscrit au programme sera pris en charge afin d'assurer un accompagnement adapté à ses besoins.

FORMATION DES MONITEURS

Dans un souci d'avoir des moniteurs qualifiés, la Ville de Dolbeau-Mistassini offre la formation DAFA à tout son personnel de camp de jour afin qu'il ait tous les outils pour faire vivre un été des plus dynamiques à vos enfants.

Qu'est-ce que la formation DAFA?

La formation se définit comme étant un diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA), élaboré par les organisations nationales de loisirs. C'est une formation unique qui établit un standard collectif en formation à l'animation. Il est à noter que DAFA comprend une formation théorique et un stage pratique.

Ratio d'animation

Pour assurer un encadrement sécuritaire des enfants inscrits aux camps de jour, la Ville de Dolbeau-Mistassini offre un ratio d'animation conforme aux balises du cadre de référence de l'Association des camps du Québec.

- Pour les 5-6 ans, il s'agit d'un moniteur pour 8 enfants.
- Pour les 7-8 ans, il s'agit d'un moniteur pour 10 enfants.
- Pour les 9-10 ans, il s'agit d'un moniteur pour 12 enfants.
- Pour les 11-12 ans, il s'agit d'un moniteur pour 15 enfants.

POLITIQUE D'INSCRIPTION

Les places sont limitées, et ce, selon les groupes d'âge et les besoins spécifiques.

La fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire pour finaliser l'inscription et doit être reçue avant le début du camp.

Vous devez payer les frais en totalité au moment même de votre inscription. Le paiement confirme l'inscription.

Aucun changement de groupe ne peut s'effectuer pendant la durée du camp de jour. Les groupes sont créés par un système informatique de façon aléatoire, selon la date de naissance de l'enfant.

Si vous devez changer la semaine de camp de votre enfant, cela sera possible seulement s'il reste de la place et des frais de 15 \$ sont exigés pour chaque changement.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Il est à noter qu'**aucun** remboursement ne sera effectué à moins d'être dans l'une des situations suivantes :

- Maladie
- Déménagement

**Si tel est le cas, vous devez fournir des preuves justificatives. De plus, des frais de 15 \$ sont exigibles.

RENCONTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Nous offrons la possibilité aux parents de venir rencontrer le coordonnateur et la chef de camp le mercredi 12 juin à 18 h 30 au Centre communautaire du secteur Dolbeau (2e étage de la bibliothèque municipale).

C'est une belle occasion pour faire un premier contact, pour en savoir plus sur le fonctionnement du camp ou encore pour poser des questions.

C'est un rendez-vous! Au plaisir de vous y rencontrer!

Journée d'accueil

Lors de la première journée de camp, soit le mardi 25 juin 2019, vous devez venir avec votre enfant au camp de jour. Veuillez alors prendre note qu'il n'y aura pas de service de garde ce matin-là.

Une activité sera prévue, de même qu'une vérification de la fiche de santé ainsi que la rencontre du moniteur de votre enfant.

C'est un rendez-vous entre 7 h 30 et 9 h.

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Il est primordial :

- d'être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (animateurs, coordonnateur, superviseur, etc.)
- d'employer un langage courtois et poli dans l'ensemble de vos communications.

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

Le respect de soi

Il est nécessaire :

- de porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour.
- d'être à l'écoute de soi.
- d'être capable de demander de l'aide auprès d'un adulte significatif.

Le respect des autres

Il est obligatoire :

- de faire preuve de respect à l'égard de toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, moniteurs, superviseur, coordonnateur, conducteurs d'autobus, sauveteur de piscine, etc.).
- de ne pas détruire, briser ou endommager les biens des autres jeunes.
- d'établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête.
- de tenir compte des consignes des moniteurs, de la chef de camp et du coordonnateur et agir en conséquence.
- de rester avec son groupe en tout temps, que ce soit pendant les activités, les collations et le repas.

Il est à mentionner qu'aucune bagarre ne sera tolérée.

Le respect de l'environnement

Il est interdit :

- de détruire, de briser ou d'endommager le matériel du camp de jour.
- de laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.

Il est demandé :

- de tenir les lieux propres, salubres et en bon état.
- de placer sa boîte à lunch et son sac à dos dans son coin d'équipe de façon ordonnée et propre.

Le respect dans l'autobus

Il est obligatoire :

- de rester assis et de respecter les consignes du conducteur dans l'autobus, et ce, en tout temps;
- d'être respectueux envers le conducteur.

OBJETS PERSONNELS

Certains objets personnels sont tolérés durant les heures d'ouverture du service de garde (jeux de société, jeux vidéos, etc). Toutefois, ils sont interdits durant les heures de camp de jour, soit de 9 h à 16 h, incluant l'heure de dîner. Le camp de jour n'est cependant pas responsable des pertes, des vols ou des bris de ces articles. Il est de la responsabilité de l'enfant de les ranger dans un endroit sécuritaire et de veiller à ne pas les oublier.

RÈGLEMENTS POUR LES BAIGNADES

- Un après-midi de piscine et un après-midi de plage sont prévus par groupe par semaine. En cas de pluie, les périodes de baignade sont annulées.
- Les périodes à la piscine sont des bains libres où les enfants s'amuse sous l'œil attentif des équipes de sauveteurs et de moniteurs.
- À l'occasion des sorties à la plage, plusieurs sauveteurs accrédités sont en place en plus des moniteurs du camp de jour qui accentuent la surveillance.
- Si votre enfant a besoin d'une attention particulière lors de la baignade, veuillez en aviser le chef de camp et son moniteur.
- Si un enfant est malade (ex.: diarrhée) ou a une plaie ouverte, il lui est interdit de se baigner.

Il est à noter qu'il est très important d'identifier tous les vêtements de votre enfant.

SITUATIONS PARTICULIÈRES (GASTRO, POUX)

Certaines situations particulières demandent d'agir le plus rapidement possible, comme lorsqu'il survient des cas de gastroentérite ou de poux.

Afin d'éviter la multiplication de la problématique, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées.

Si votre enfant a de la fièvre, une maladie contagieuse ou des poux, vous devez le garder à la maison et en aviser le coordonnateur et la chef de camp.

Un mémo sera remis dans toutes les boîtes à lunch des enfants pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.

- **Médication**

Selon la loi, nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments à un enfant sans l'autorisation écrite du parent ou du responsable. Il est donc important d'avertir par écrit le chef de camp si votre enfant doit prendre un médicament pendant les heures de camp et s'assurer que le chef de camp et le moniteur de votre enfant sachent comment intervenir efficacement et rapidement.

- **Accident**

En cas d'accident, nous communiquons immédiatement avec les personnes ressources mentionnées dans la fiche de santé. Nous nous réservons le droit d'utiliser les services ambulanciers à notre jugement. Un téléphone, une trousse de secourisme complète et un secouriste certifié sont sur place. Pour chaque accident, un rapport est rempli.

Vous avez l'obligation de fournir toute nouvelle information médicale concernant votre jeune afin que l'équipe d'animation l'annexe à sa fiche santé.

MESURES DISCIPLINAIRES

Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise sur pied par l'équipe du camp de jour de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

Étape 1

L'enfant reçoit jusqu'à 3 avertissements verbaux par son moniteur lors de comportements qui ne sont pas conformes au Code de vie. Ces comportements et la date de ceux-ci seront notés par le moniteur.

Étape 2

Lorsque l'enfant a reçu 3 avertissements verbaux de son moniteur, les parents sont informés par celui-ci des manquements du jeune au Code de vie. Ensemble, les parents et le moniteur discuteront pour trouver une solution.

Étape 3

Si les mauvais comportements persistent, c'est le chef de camp qui avertit les parents et il introduit un système de codification du comportement. Ce système permet d'informer le parent du comportement de son enfant à la fin de chaque journée.

Étape 4

Si les manquements au code de vie persistent:

- Le chef de camp envoie un premier avertissement écrit aux parents et l'enfant est suspendu une journée.
- Deuxième avertissement écrit envoyé aux parents par le coordonnateur et l'enfant est suspendu de 3 à 5 jours.
- Troisième avertissement écrit du coordonnateur entraîne un retrait de l'enfant pour l'été.

Prenez note que chaque situation sera évaluée individuellement selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement. Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

DÉROULEMENT DU CAMP DE JOUR

- **Service de garde**

Heures d'ouverture : 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30.

- Prendre note qu'il n'y a aucune animation structurée, mais du matériel est mis à la disposition des jeunes.
- Vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par le moniteur responsable du service de garde ou son moniteur avant que vous nous quittiez.
- Après 17 h 30, des frais de 2 \$ par enfant par minute de retard seront imposés. Par exemple, si vous arrivez à 17 h 35, des frais de 10 \$ vous seront chargés.
- Pour assurer la sécurité des enfants lors de leur sortie du camp de jour, la Ville de Dolbeau-Mistassini applique une procédure de vérification. Ainsi, toute personne désirant quitter le site du camp de jour avec un participant doit obligatoirement en avoir l'autorisation.
- Il est obligatoire d'informer le moniteur responsable du service de garde ou le moniteur du jeune avant de quitter avec celui-ci.
- Seules les personnes autorisées dans le formulaire d'inscription à quitter avec l'enfant pourront le faire. Ainsi, pour la sécurité de vos enfants, nous nous réservons le droit de demander des pièces d'identité à toute personne venant chercher un enfant.
- Si vous prévoyez demander à une personne qui n'est pas autorisée dans le formulaire d'inscription à venir chercher votre jeune, il est important que vous communiquiez

avec le coordonnateur et le chef de camp. Après vérification, l'enfant pourra quitter avec cette personne.

Si l'enfant se rend seul au camp, il doit se rapporter à son moniteur dès son arrivée. C'est à 8h55 que les présences sont prises. Si vous avez confirmé "J'autorise mon enfant à partir seul", il pourra partir dès 16 h seulement. Une permission écrite doit être transmise au chef de camp pour que l'enfant puisse quitter plus tôt.

- **Période de repas**

Tous les enfants dînent ensemble. Ils doivent apporter leur repas tous les jours. Nous avons des micro-ondes à la disposition des jeunes, mais pas de réfrigérateur. Veuillez aussi prévoir 2 collations santé par jour ainsi qu'une bouteille d'eau.

- **Transport**

Les enfants du secteur Dolbeau doivent se présenter à l'autobus au Complexe sportif (côté du terrain de balle) entre 8 h 45 et 8 h 55. Le départ de l'autobus est à 8 h 55 vers le camp de jour (secteur Mistassini).

- **Sac à dos**

Le sac à dos de votre enfant doit absolument contenir les éléments suivants :

- Un maillot de bain;
- Une paire d'espadrilles et une paire de sandales (les espadrilles sont OBLIGATOIRES pour aller dans le gymnase);
- De l'huile à mouche;
- Un bonnet de bain;
- Une serviette de plage;
- De la crème solaire;
- Des vêtements contraires à ce qu'il porte. Par exemple, s'il porte un chandail à manche longue, veuillez prévoir de lui mettre un chandail à manche courte dans son sac à dos.

Il est important de prévoir un lunch (avec deux collations) chaque jour ainsi qu'une bouteille d'eau.

- **Absence et retard**

Si votre enfant est en retard ou absent, contactez-nous par courriel, par un message sur la page du groupe "facebook" du camp ou par téléphone en laissant un message sur notre boîte vocale avant les heures de camp en précisant votre nom, le nom de votre enfant et le moment d'arrivée du jeune (si retard) ou le nombre de jours d'absence (si absence). Cette procédure allège le travail du personnel de bureau qui, lors de l'absence non confirmée d'un enfant, téléphone à la maison. Également, cette procédure nous permet de nous assurer que les enfants se sont rendus directement au camp de jour.

- **Journée type au camp de jour**

9 h à 9 h 30	Rassemblement (jeux et chansons) et prise des présences
9 h 30 à 10 h	Animation
10 h 30 à 10 h 45	Collation, hydratation et crème solaire
10 h 45 à 11 h 45	Animation
11 h 55 à 12 h	Lavage des mains avant le dîner
12 h à 13 h	Dîner et jeux libres
13 h à 14 h 45	Animation (piscine-plage tout dépendant des journées et des groupes)
14 h 45 à 15 h	Collation, hydratation et crème solaire
15 h à 15 h 50	Animation
15 h 50 à 16 h	Départ en autobus pour les jeunes de Dolbeau

- **Communication aux parents**

L'équipe d'animation désire avoir une bonne communication avec les parents. Nous privilégions la communication par la boîte à lunch pour toutes les informations qui ne s'avèrent pas urgentes et qui ne nécessitent pas de rencontre entre le responsable et le parent.

FICHE SANTÉ ET RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

- **Médicament en vente libre et médicament prescrit**

Il est à noter qu'aucun médicament, tant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour

- **Médicament par inhalation**

Dans le cas où l'enfant doit utiliser une pompe, par exemple du ventolin, le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

- **Auto-injecteur**

Il est important de fournir une photo de votre enfant dans le cas où celui-ci a une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son auto-injecteur dans son sac. Le parent doit aviser le moniteur de l'endroit où l'auto-injecteur est disposé et signer l'autorisation d'administration.

- **Allergies alimentaires**

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera très important d'inscrire cette information sur la fiche santé et de rencontrer le coordonnateur du camp afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

Puisque certains jeunes ont des allergies alimentaires, les aliments contenant des noix ou des fruits de mer sont interdits.

De plus, toujours en raison des allergies alimentaires, les jeunes doivent s'abstenir de partager leurs repas et leurs collations avec leurs amis.

POUR NOUS JOINDRE

Vous pouvez communiquer au Service des loisirs au 418 276-0160, poste 2400. Vous pouvez joindre la coordonnatrice du camp de jour, madame Daisy Dumais (avant le 25 juin : 418 276-0160, poste 2482) et la chef de camp, Marie France Larouche, dès le début du camp au numéro suivant **418 618-5451**.

Lorsque vous laissez un message sur notre boîte vocale, veuillez spécifier votre nom, votre numéro de téléphone, la raison de votre appel et le nom de votre enfant.

- **Adresse courriel**

Vous pouvez, en tout temps, contacter le coordonnateur du camp de jour ou la chef de camp à l'adresse courriel suivante: campdejourdm@hotmail.com

Il est également possible de joindre la coordonnatrice ou la chef de camp via le groupe "facebook" du camp de jour. Ce groupe se nomme : Camp de jour Dolbeau-Mistassini 2019.

- **Adresses postales**

- Service des loisirs : Centre C.-A.-Gauthier (ancien bâtiment de la Caisse Desjardins secteur Mistassini) : 34, avenue Sasseville
- École Notre-Dame-des-Anges : 68, rue Savard (secteur Mistassini)
- Complexe sportif : 1032, rue des Érables (secteur Dolbeau)